

## LAVOISIER: ANTI-CLÉRICAL ET RÉVOLUTIONNAIRE! (1)

Il y a une quinzaine d'années, vers 1892, j'allais fréquemment rendre visite, dans le pavillon qu'il occupait au n°123 du boulevard Montparnasse, à l'éminent chimiste Edouard Grimaux.

Ce savant modeste et laborieux que son attitude courageuse devait plus tard signaler à l'attention au moment de l'affaire Dreyfus avait reçu en dépôt les papiers de Lavoisier; il s'en était servi pour l'intéressante biographie qu'il avait donnée de l'illustre créateur de la chimie «*pneumatique*» (2) et pour la publication des tomes V et VI de ses *Oeuvres* (les quatre premiers tomes avaient été édités par J.-B. Dumas). J'avais fait la connaissance de Grimaux quelques années auparavant, par suite des liens d'affection qui unissaient les miens et moi-même à sa belle-sœur et à sa nièce, la veuve et la fille, trop tôt enlevées à ceux qui les aimaient, d'un remarquable écrivain vendéen, républicain et libre-penseur, Jérôme Bujeaud, l'auteur de la délicieuse paysannerie *Jacquet-Jacques* et l'éditeur d'un très précieux recueil de mélodies populaires de la France. Je m'étais autorisé de ces relations pour demander à Grimaux communication de ceux des papiers de Lavoisier qui pouvaient éclairer certains détails de sa conduite en 1793, lors de la suppression de l'*Académie des sciences* et de la création de la *Commission temporaire des poids et mesures* et il voulut bien me permettre de copier et de publier, au tome II des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, quelques documents qu'il n'avait pas utilisés: trois billets de Fourcroy, six lettres de Lavoisier à Arbogast, à Lakanal, au *Comité d'instruction publique*, aux membres de la *Commission des poids et mesures*, etc...

Dans une de mes visites, fouillant avec lui dans le tas de ces papiers, non classés, où j'avais fait déjà plusieurs trouvailles, je mis la main sur un cahier composé de quelques feuillets de gros papier, sur lesquels Lavoisier, d'une écriture rapide, avec de nombreuses ratures, avait jeté quelques notes intitulées *Réflexions sur le plan d'instruction publique présenté... par M. Talleyrand-Périgord*.

«*Ho ho! m'écriai-je, voilà qui doit être intéressant*». Et, après avoir parcouru rapidement les deux premières pages, j'ajoutai: «*Lavoisier fait là des déclarations inattendues, et qui vont vous surprendre. On a prétendu jusqu'ici, et vous l'avez dit vous-même, qu'il ne partageait pas les idées anti-chrétiennes de la philosophie du dix-huitième siècle (3): or, le début de ce manuscrit nous fait voir au contraire en Lavoisier un adversaire résolu du christianisme, un fervent apôtre de l'émancipation de la raison humaine*».

Grimaux prit le papier que je lui tendais, et, après avoir lu, me répondit: «*Vous avez raison; ce manuscrit révèle un Lavoisier que je ne connaissais pas, un Lavoisier anti-clérical, comme on dit aujourd'hui*».

«*Voulez-vous, dis-je à mon interlocuteur, m'autoriser à prendre copie de ces feuillets?*

«*Volontiers, répondit-il, mais à une condition. C'est que vous n'en publierez pas le contenu, car cela*

(1) Publié dans la *Révolution française* du 14 mai 1907.

(2) *Lavoisier, d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits* par Edouard Grimaux, 1 vol. grand in-8°, Paris, Alcan, 1888. Une nouvelle édition a été publiée en 1896 avec des corrections et une addition, la *Lettre de Lavoisier à la Convention du 5 frimaire an II*, lettre que j'avais trouvée aux Archives nationales et communiquée au biographe.

(3) A la page 53 de sa biographie de Lavoisier, Grimaux a écrit: «*Elevé dans une famille pieuse qui avait fourni plusieurs prêtres à l'Eglise, il en avait gardé les croyances*». Et le biographe cite, comme preuves à l'appui: 1- Une phrase complimenterie adressée par Lavoisier, en 1788, au controversiste anglais Edward King, qui lui avait envoyé un ouvrage où il prenait la défense «*de la révélation et de l'authenticité des Saintes Ecritures*»; 2- Le fait que Lavoisier était «*patron laïc*» de la chapelle de son château de Fréchines. Avec des preuves de ce genre, on pourrait démontrer que Voltaire, correspondant de deux papes et constructeur de l'église de Ferney, fut un bon catholique. Lavoisier garda certainement des ménagements envers les puissances établies, tant que dura l'ancien régime. Mais quand, la Révolution venue, il put parler librement, il dit toute sa pensée.

*pourrait me faire des affaires avec la famille, qui m'a confié ces papiers. Elle est très catholique, et trouverait certainement mauvais que l'ancêtre illustre fût convaincu de libertinage philosophique par une révélation dont j'aurais la responsabilité».*

Je fis à Grimaux la promesse demandée, et j'emportai chez moi le précieux manuscrit, que je devais rendre le lendemain à son dépositaire.

Une fois à ma table de travail, tout en transcrivant les feuillets de Lavoisier, je me disais: «*Grimaux voit aujourd'hui des inconvénients à la publication de ces pages; mais un moment viendra peut-être où il changera d'avis. En attendant, comme je dois lui rendre l'original, il faut aviser à un moyen d'authentifier ma copie. Ce moyen, c'est de faire photographier le manuscrit».*

Sans perdre de temps, ma copie achevée, je courus porter le cahier de Lavoisier à mon ami Paul Dupuy, rue d'Ulm, à l'Ecole normale. Je lui contai l'histoire, et, s'associant à ma sollicitude, il me dit qu'il allait immédiatement avoir recours aux services d'un des préparateurs attachés aux laboratoires de l'Ecole. Il devait suffire de photographier les deux premières pages, celles où se trouvaient les déclarations caractéristiques et la chose pourrait être exécutée le jour même.

Le lendemain matin, mon obligé ami m'apportait une épreuve photographique des deux pages en question, et me rendait le manuscrit, que j'allai restituer aussitôt à Grimaux. Maintenant, quoi que pût faire dans l'avenir le zèle des défenseurs de l'Eglise, ce témoignage irrécusable des opinions philosophiques de Lavoisier serait préservé de l'anéantissement.

Deux années s'écoulèrent. L'impression du tome II des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention* s'achevait, et j'étais occupé à en écrire l'introduction. J'avais à y parler du plan de Michel Lepeletier (13 juillet 1793); de celui de Romme et de la Commission d'éducation nationale (1er octobre 1793) et du mémoire, œuvre de Lavoisier, présenté le 24 septembre 1793 au *Comité d'instruction publique* par une députation du *Bureau de consultation des arts et métiers*, avec un projet de décret sur l'instruction publique. J'eusse désiré, à cette occasion, faire connaître, ne fût-ce que par une allusion discrète, les opinions que Lavoisier avait manifestées avec tant de force dans le manuscrit de ses *Réflexions* sur le plan de Talleyrand. Mais pour cela il fallait l'assentiment de Grimaux. J'allai trouver celui-ci, et lui parlai de mon désir. A ma grande surprise, il ne parut pas se rappeler les objections qu'il m'avait faites deux ans auparavant. Il me dit qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que, au lieu de me borner à une allusion, je citasse, dans mon *Introduction*, le texte même du passage où Lavoisier se montre un si libre esprit et parle de l'Eglise comme eût pu le faire Diderot ou Condorcet. Très heureux d'être ainsi délié de la promesse que j'avais faite, je ne manquai pas d'user de la liberté qui m'était rendue; et, à la page LVIII de mon *Introduction*, je publiai le contenu des deux premières pages du manuscrit de Lavoisier.

-----

Si je n'ai imprimé, en 1894, que le début des *Réflexions* sur le plan de Talleyrand, c'est que le cadre de l'*Introduction* de mon tome II ne me permettait pas d'y faire entrer en entier le contenu de cet écrit. Depuis cette époque, j'en avais toujours ajourné la publication intégrale. Mais il me semble, aujourd'hui, que le moment est venu. A l'occasion de la panthéonisation de Berthelot, M. Henry Roujon (*Figaro* du 26 mars 1907) a opposé, à cette glorification de la science, l'attitude de la première République envers Lavoisier.

Aujourd'hui, dit le trop spirituel chroniqueur «*nous mettons les gens au Panthéon, sans les avoir guillotiné au préalable*». Il faut donc redire, une fois de plus, que ce Lavoisier, victime de passions aveugles et d'un affreux mal-entendu, était un de ceux qui avaient le mieux mérité de la Révolution française et qui l'avaient le plus aimée, - et le prouver.

M. Henry Roujon a bien voulu rappeler que j'avais démontré, dans une lecture faite en 1900, à la séance annuelle de la *Société de l'histoire de la Révolution*, à la Sorbonne, et publiée dans la *Révolution française* du 14 mai 1900, la fausseté de la légende attachée à la condamnation de Lavoisier. Le grand chimiste n'a pas demandé de sursis, et le président du tribunal révolutionnaire n'a pas prononcé le mot légendaire: «*La République n'a pas besoin de savants*». Seulement, M. Roujon semble croire que mon intention a été de me faire l'apologiste du tribunal; il écrit, avec ironie: «*Sachez-le bien, ni Dumas, ni Fouquier, ni Coffinhal n'ont dit que la République de l'an II pouvait se passer de savants. J'en suis heureux pour leur chère mémoire. Mais si le mot n'a pas été dit, la chose demeure, la chose inexpiable. Lavoisier a été guillotiné*».

Oui, Lavoisier a été tué au nom de la Révolution. Mais c'est la Révolution même qui a été frappée en lui, je le répète, comme elle a été frappée en Michel Lepeletier, en Anacharsis Cloots, en Camille Desmoulins, en Condorcet, en Romme, en tant d'autres tués par des royalistes ou par des républicains. En 1900, dans cette étude même où M. Roujon reconnaît que je m'étais «*livré à une enquête rigoureuse*», j'ai dit en débutant: «Le créateur de la chimie moderne appartenait à la Révolution, parce qu'il croyait à la raison et au progrès; et c'est pour cela qu'il travailla avec tant d'ardeur, d'une part à la réforme de l'instruction publique, d'autre part à la réalisation de ce système de mesures décimales déduites de la grandeur de la terre, «*ce bien fait de la Révolution*» (4) dont il disait: «*Jamais rien de plus grand et de plus simple, de plus cohérent dans toutes ses parties, n'est sortie de main des hommes*» (5).

-----

C'est à la demande de Talleyrand lui-même que Lavoisier avait jeté sur le papier ses observations sur le rapport présenté à la Constituante, en septembre 1791, par l'ancien évêque d'Autun.

Voici la lettre que Talleyrand lui avait écrite, en octobre:

*Dimanche.*

*J'ai eu l'honneur d'adresser dans le temps à M. de Lavoisier un exemplaire de mon rapport sur l'instruction publique, et j'aime à penser qu'il l'a lu avec quelque intérêt pour l'auteur. L'Assemblée nationale en ayant ordonné la réimpression pour la législature actuelle (6), me voilà en mesure d'en corriger à loisir les défauts et de le rendre, autant qu'il sera en moi, digne du sujet. Ce que je désire donc, en ce moment, est de bien connaître ce que les hommes faits pour éclairer et fixer l'opinion publique ont à lui reprocher.*

*M. de Lavoisier aurait-il assez de bonté pour m'accorder à cet égard une grande sévérité et me dire avec franchise tout ce qui a pu lui déplaire dans ce long travail.*

*J'oserais même lui demander une critique détaillée, si je ne craignais d'abuser de ses moments. En tout cas, je lui déclare que j'ai un besoin extrême qu'il me mette à portée de mettre quelques-unes de ses idées à la place des miennes je lui demande de vouloir bien me donner sa réponse d'aujourd'hui en huit.*

*Talleyrand-Périgord (7).*

Les feuillets sur lesquels Lavoisier a rédigé la minute de ses observations, en réponse à cette demande de Talleyrand, sont écrits au recto et au verso. Il en manque malheureusement trois, qui contenaient les pages 3 et 4, 5 et 6, 7 et 8; le manuscrit ne comprend donc plus que les pages 1-2 et les pages 9-16 (c'est-à-dire dix pages sur un total primitif de seize), plus un feuillet isolé qui devait s'intercaler dans la partie perdue.

Voici le texte de tout ce qui subsiste du manuscrit de Lavoisier (les chiffres supérieurs placés à côté d'un trait vertical indiquent les pages du manuscrit).

*11* *Réflexions sur le plan d'instruction publique présenté à l'Assemblée nationale en septembre 1791, par M. Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun.*

*L'éducation publique telle qu'elle existe dans presque toute l'Europe a été instituée dans la vue, non de former des citoyens, mais de faire des prêtres, des moines et des théologiens. L'esprit de l'Église a toujours*

(4) Considérant du décret de la Convention du 11 septembre 1793 sur l'établissement d'une *Commission temporaire des poids et mesures*. Ce considérant a été rédigé par Lavoisier. (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. II, pages 372 et 384).

(5) Lavoisier avait même voulu décimaliser la mesure du temps la journée était divisée en dix heures (au lieu de vingt-quatre), l'heure en cent minutes, la minute en cent secondes. La lettre de convocation, écrite de sa main, adressée aux membres de la Commission temporaire des poids et mesures dans la seconde décade du premier mois de l'an 2<sup>ème</sup>, disait: «*Vous êtes prié, citoyen, de vous rappeler que la Commission des poids et mesures s'assemblera dorénavant les 2, 5 et 8 de chaque décade, à 7 heures décimales très précises (4 h. 48 minutes après midi, vieux style). Sa première assemblée, c'est-à-dire celle du 22 (dimanche 13 octobre, vieux style), se tiendra dans le local précédemment occupé par l'Académie des inscriptions et belles lettres*». (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t.II, p. 388).

(6) Les mots de *législature actuelle* montrent que cette lettre a été écrite lorsque l'Assemblée législative était déjà réunie. Il n'existe aucun décret, ni dans les procès-verbaux de la Constituante, ni dans ceux de la Législative, ordonnant la réimpression du rapport de Talleyrand: le décret du 25 sept. 1791 a prononcé simplement l'ajournement du projet à la prochaine législature.

(7) Cette lettre, retrouvée par Grimaux dans les papiers de Lavoisier, a été publiée par lui à la p.147 de la biographie.

*répugné à toute innovation, et parce que les premiers chrétiens parlaient et priaient en latin, parce que les pères de l'Église ont la plupart écrit en latin, on en a conclu que dans quelque pays que ce fût, quelque changement qui pût arriver dans le langage vulgaire, il fallait prier en latin jusqu'à la consommation des siècles. De la, le système d'éducation de l'Europe entière, qui se trouve presque entièrement dirigé vers l'enseignement de la langue latine.*

*Que l'on passe en revue tous les actes publics, toutes les thèses de métaphysique et de morale qui se soutiennent dans les collèges, on y verra qu'elles ne sont qu'une introduction à la théologie, que la théologie était la science par excellence, celle qui était destinée à former le complément de l'instruction, celle à laquelle tendait tout le système de l'éducation.*

*L'éducation publique n'ayant pour objet que de former des prêtres, longtemps on n'a fait étudier dans les collèges que ceux qu'on destinait [2] aux fonctions du sacerdoce et comme l'état ecclésiastique était la route qui conduisait aux honneurs et à la fortune, les nations catholiques ont dû naturellement se diviser en deux classes: les ecclésiastiques, chez lesquels l'instruction s'est concentrée, et les non-lettrés, qui formaient presque tout le reste de la nation. C'est ainsi que, d'abord par un effet du hasard, et depuis par une marche très habilement combinée, tout ce qui pouvait tendre à détruire les erreurs et les préjugés s'est trouvé réuni dans les mains de ceux qui avaient intérêt de les propager.*

*Cette époque, composée de seize siècles presque entièrement perdus pour la raison et la philosophie, pendant lesquels les progrès de l'esprit humain ont été entièrement suspendus, pendant lesquels il a souvent eu une marche rétrograde, sera à jamais remarquable (8) dans l'histoire de l'humanité, et l'on doit juger combien seront grands aux yeux de la postérité ceux qui ont renversé ces monuments antiques d'ignorance et de barbarie (9).*

*M. l'ancien évêque d'Autun, appelé à cette gloire pour tout ce qui concerne l'instruction publique, a su s'élever à toute la hauteur de son sujet; il en a embrassé l'ensemble, et il s'est acquis des droits immortels à la reconnaissance de l'humanité.*

*[3 (10) .....*

*[4 (11) Je voudrais donc que la lecture et l'écriture ne fussent pas un des éléments nécessaires et indispensables de l'éducation des campagnes, que l'éducation de ceux qui ne voudraient pas ou ne pourront pas apprendre à lire et à écrire ne fût pas entièrement abandonnée, qu'on leur apprit à compter avec des jetons, méthode commode et expéditive qu'il serait nécessaire de répandre davantage et qui deviendra plus facile quand on sera parvenu à raccorder les divisions de nos mesures avec l'arithmétique décimale.*

*.....*

*[9 (12) [...qu'il propose ressemble encore trop à celle de nos collèges, qu'elle tend encore trop à former des gens de lettres. Je voudrais bannir jusqu'aux noms barbares de nos anciennes écoles: je n'entends pas ce que c'est qu'un cours d'humanités pourquoi ne pas traduire ce mot en français? Je bannirais cette dénomination de belles-lettres qui n'éveille que des idées typographiques (13).*

*Les écoles primaires des campagnes et des villes sont destinées à former des hommes et des citoyens celles de district sont destinées à former des citoyens lettrés. Le titre du projet de décret ne comprend, à l'égard de ces écoles, que des généralités, et je croirais dangereux, comme je l'ai exposé ci-dessus, de porter plus loin les détails]. Je désirerais seulement qu'il n'existât aucun cours de deux années: au lieu des trois cours qu'il propose, je préférerais de diviser la matière et de faire des cours distincts et séparés, dont plusieurs même ne dureraient pas [10] au delà de six mois.*

*L'art de l'instituteur, dans un cours bien fait, consiste à conduire les élèves du connu à l'inconnu par une suite de raisonnements étroitement liés les uns aux autres et non interrompus. Si les élèves sont distraits par de trop fréquents épisodes, si l'on veut faire marcher plusieurs genres de connaissances à la fois, l'en-*

**(8)** Remarquable est une négligence de style car le mot se prend en bonne part, et l'intention de Lavoisier était, tout au contraire, de qualifier durement l'époque pendant laquelle le christianisme avait fait rétrograder l'esprit humain. Il voulait dire «sera à jamais mémorable».

**(9)** Je donne plus loin, en regard des pages 372 et 373, le fac-similé, légèrement réduit, de cet alinéa, qui se trouve dans la seconde moitié de la page 2 du manuscrit.

**(10)** Ici se plaçaient les pages manquantes, 3-8; elles étaient consacrées, comme le fait voir le contenu de la page 9, aux écoles primaires, et Lavoisier commentait ensuite à y parler du programme des écoles de district.

**(11)** Le fragment isolé qui suit, et qui porte le folio 8 biffé, devait s'insérer dans l'une des pages perdues il a trait aux écoles primaires des campagnes.

**(12)** Les deux passages placés entre crochets, ici et plus loin, ont été biffés sur l'original. - Au commencement de cet alinéa, le sens indique qu'il faut compléter les mots: *que l'éducation*.

**(13)** L'article 4 du titre «*Ecoles de district*» du projet de décret de Talleyrand indiqua dans le programme de l'enseignement des écoles de district, «*un cours d'humanités, ou éléments de belles-lettres*».

chaînement des idées, nécessaire pour constituer la mémoire, n'existe plus il ne reste que des idées isolées qui ne font point corps de science et qui s'effacent en peu de temps. Il est donc important que chaque cours n'ait qu'un objet unique, que la chaîne des idées qui constitue la science ne soit jamais ni coupée ni interrompue, de manière, que dans tous les temps l'élève puisse retrouver, dans son entendement, toutes les idées dans le même ordre dans lequel elles y ont été placées.

Ce serait, avoir peu fait que d'avoir ouvert des écoles il faut des maîtres pour les diriger mais les maîtres n'existent pas encore, et c'est déjà une vaste entreprise que d'entreprendre de les former. <sup>111</sup> La seule marche à suivre paraît être celle qu'indique M. l'ancien évêque d'Autun, en commençant par organiser l'Institut dans la capitale et par nommer des commissaires de l'instruction publique. On proposerait ensuite des prix en faveur des ouvrages élémentaires qui, au jugement de l'Institut, seraient les plus propres à l'enseignement des divers genres de connaissances dans les écoles primaires des villes et des campagnes, dans celles de district. Les ouvrages qui auraient été couronnés seraient publiés avec tels changements et additions que l'Institut national et les commissaires de l'instruction jugeraient à propos d'y faire. Ils serviraient ensuite de base aux <sup>112</sup> examens qui seraient fait pour l'admission des professeurs. Ces examens seraient faits en public et les places seraient données au concours. Sans doute le nombre des sujets serait d'abord fort inférieur à celui des places, mais bientôt il s'en formerait, car c'est une des lois de la nature que partout où il y a des fonctions publiques à remplir, il se forme des sujets pour les exercer.

Le plan de M. l'évêque d'Autun a un avantage inappréciable, dont peut-être lui-même n'a pas senti toute l'étendue c'est qu'il porte en lui-même le germe de son perfectionnement. Le sort des professeurs dépendant très principalement de l'affluence de leurs élèves et du succès de leurs leçons, il en résultera par une conséquence nécessaire que [ (14) le sort fixe des professeurs sera médiocre, mais ils jouiront, en outre, d'une rétribution par chaque élève; elle sera modique, il est vrai, mais elle deviendra d'un objet <sup>113</sup> considérable en proportion de la célébrité qu'aura le professeur; il résulte de cet ordre de choses, dont on ne saurait trop faire l'éloge] l'opinion publique, sans avoir besoin d'être aidée par aucun autre secours, d'être secondée par aucune force, suffira pour réformer tout ce que l'instruction publique pourrait avoir de vicieux. Le professeur qui n'aura pas pour lui l'opinion publique verra désertir ses écoles tous auront à l'envi l'un de l'autre intérêt de plaire soit par le fond même de la doctrine qu'ils enseigneront, soit par la manière de la présenter.

Il y aura donc cette grande et immense différence entre l'éducation publique qui existait et celle qui lui sera substituée, c'est que la première portait en elle-même une force qui s'opposait à tout perfectionnement, et que la seconde au contraire portera <sup>114</sup> avec elle le correctif de tous les défauts dont elle aura pu être affectée dans les premiers instants, en sorte que sans soin, presque sans surveillance, pourvu que les corps administratifs laissent aux choses leur libre cours, elle atteindra en peu d'années un degré de perfection proportionné aux connaissances et aux lumières du siècle.

Il ne faut donc point prétendre dans le premier moment à un degré de perfection imaginaire, désirable sans doute, mais qui ne peut être que l'ouvrage du temps. C'est assez d'avoir placé dans la machine elle-même une force rayonnante il faut la laisser agir, l'abandonner à ses propres efforts et s'en fier à l'artiste habile qui en a réglé les mouvements.

Ce serait ici le lieu de parler de l'Institut national établi à Paris, de l'enseignement des sciences dans la capitale. Mais personne peut-être ne connaît encore assez l'encyclopédie des connaissances humaines pour tracer <sup>115</sup> avec certitude un plan général d'enseignement de toutes les sciences. Celui de M. l'évêque d'Autun est au niveau des connaissances acquises; il serait injuste d'exiger davantage. Il a l'avantage de profiter de tout ce qui existe, de mettre en œuvre tous les matériaux utiles rassemblés depuis tant de siècles; il associe au succès de l'entreprise les deux plus puissants leviers susceptibles d'agir sur l'espèce humaine: l'amour-propre et l'intérêt.

Ceux qui ont réfléchi sur la marche des connaissances humaines savent assez qu'il n'existe encore de cours élémentaire d'instruction bien fait que pour quelques-unes des sciences mathématiques; que l'art d'enseigner est encore dans son enfance; que la logique des sciences est à peine connue. Mais le temps de développer ces idées n'est point encore arrivé. Le moment présent offre assez de choses à faire sans anticiper sur l'avenir. Faisons donc seulement des vœux pour que l'Institut national soit décrété tel à peu près que M. l'évêque d'Autun le propose, et bientôt la France sera le séjour des arts, des sciences et de l'industrie, et elle surpassera par sa force, par sa population, par ses productions et par ses richesses toutes les nations de l'univers.

-----

Les *Réflexions* qui viennent d'être reproduites furent certainement envoyées à Talleyrand, en une copie

(14) Ce second passage placé entre crochets a été biffé dans l'original. En le biffant, Lavoisier a rattaché directement les premiers mots de la suite de la rédaction: «l'opinion publique etc...», aux derniers mots du membre de phrase finissant par «une conséquence nécessaire que...».

mise au net, car Lavoisier était un correspondant très ponctuel. Mais «*M. l'ancien évêque d'Autun*» n'en fit aucun usage. Les quelques critiques de Lavoisier s'adressaient au projet de décret, non au rapport lui-même; aussi la nouvelle édition du rapport de Talleyrand fut-elle en tout point conforme à la première (15).

-----

Je voudrais signaler un autre écrit de Lavoisier sur l'instruction publique, qui fut imprimé à quatre mille exemplaires dans l'été de 1793, mais qui est demeuré à peu près aussi inconnu que s'il fût resté inédit. Ce sont les *Réflexions sur l'instruction publique*, rédigées au nom du *Bureau de consultation des arts et métiers* (16) que j'ai déjà mentionnées plus haut.

Le 10 juillet 1793, le *Bureau de consultation*, s'associant à une initiative prise par le chimiste Hassenfratz, chargea cinq de ses membres: Lavoisier, Fourcroy, Desaudray, Hassenfratz et Borda, de s'occuper d'un «*plan d'éducation à l'usage des artistes (artisans)*», et décida de faire une démarche pour obtenir de la Convention «*une éducation particulière propre à ceux qui se destinent aux arts mécaniques*». Le 24 juillet, Lavoisier lut au Bureau, qui l'adopta, un mémoire sur cette éducation spéciale. Les commissaires préparèrent ensuite un projet de décret ils furent amenés à élargir le cadre de ce projet, et, au lieu de s'en tenir à «*l'enseignement public relatif aux arts*», ils rédigèrent, sous la forme d'un Projet de décret concernant l'instruction nationale, «*un plan général d'enseignement pour toutes les connaissances humaines*», que le Bureau entendit, discuta, amenda et adopta les 31 août, 9 et 10 septembre 1793. Le mémoire de Lavoisier et le projet de décret furent imprimés, et présentés le 24 septembre, par une députation du Bureau, au Comité d'instruction publique, qui arrêta d'en faire *mention honorable* à son procès-verbal. Le mémoire de Lavoisier, intitulé *Réflexions sur l'instruction publique, présentées à la Convention nationale par le Bureau de consultation des arts et métiers*, est un des morceaux les plus intéressants qui soient sortis de la plume de ce savant; quant au *Projet de décret*, œuvre collective de Lavoisier et de ses collègues du Bureau, il reproduit dans ses grandes lignes le plan de Condorcet, avec quelques additions et modifications. Ces deux pièces ont été réimprimées par Grimaux au tome VI des *Œuvres* de Lavoisier.

Dans les *Réflexions sur l'instruction publique*, Lavoisier examine d'abord «*la première éducation que la nature donne aux enfants*», et «*ce que les hommes réunis en société peuvent y ajouter*». L'enfant qui naît est obligé, dit-il, «*de faire, à l'aide de ses sens, un véritable cours de connaissances physiques*». Peu de temps après sa naissance, «*il commence un cours d'optique et de perspective: tous les objets lui paraissent d'abord placés sur un même plan bientôt il apprend à estimer les grandeurs et les distances, à rectifier par le toucher les erreurs de l'œil*», et il se rend compte de la figure des corps. «*Il étudie presque en même temps les effets de la pesanteur, ceux du choc des corps*» puis, «*un peu plus avancé en âge, le développement de ses forces lui permet de faire un cours de mécanique: ... la balle que le mur lui renvoie lui donne des notions élémentaires des lois du mouvement réfléchi; la rigole qu'il pratique le long d'un ruisseau lui fait connaître les principales lois de l'équilibre des fluides*», et ainsi de suite. «*Telles sont les premières leçons de la nature. Heureuse enfance! tu n'acquies dans cette première éducation que des idées justes, parce que tu ne les reçois que des choses, et que les hommes n'y mêlent ni leurs préjugés ni leurs erreurs. Le moment approche où l'on viendra t'arracher des mains de ta divine institutrice où, après avoir fait un cours de vérités physiques, tu commenceras un cours d'erreurs morales. Tel au moins a été jusqu'ici le sort qui t'était réservé*».

Lavoisier montre alors comment l'éducation donnée par l'homme à l'enfant, au lieu d'être une œuvre d'erreur et de préjugé, peut «*concourir avec celle de la nature, et en devenir la continuation*».

Les «*arts*» offrent à l'enfant, comme supplément à ses organes qui sont «*ses instruments naturels*», des instruments nouveaux, grâce auxquels il devient capable de produire de nouveaux effets: le maillet, le marteau, le couteau, le coin, la serpe, la hache, la scie; en s'en servant, il apprend les principes élémentaires de l'art de travailler le bois; on lui enseigne les premières notions de l'art de travailler les métaux, en l'armant

(15) Dans cette seconde édition, d'un format un peu plus petit, le rapport occupe 123 pages, tandis qu'il n'en occupait que 119 dans la première.

(16) Le *Bureau de consultation des arts et métiers* avait été institué par le décret des 9 et 27 septembre 1791, pour distribuer des récompenses aux «*artistes*» qui l'auraient mérité «*par leurs découvertes, leurs travaux et leurs recherches dans les arts utiles*». Il était composé «*d'une section de quinze membres de l'Académie des sciences, choisis par cette société, et de pareil nombre d'hommes instruits dans les différents genres d'industrie et choisis dans les différentes autres sociétés savantes par le ministre de l'intérieur*» Le Bureau de consultation subsista, à travers tous les orages de la Révolution, jusqu'au 9 prairial an IV, date à laquelle un arrêté du Directoire le supprima.

de tous les instruments du forgeron et du serrurier. «Le développement des principes qui servent de base à l'agriculture ne présente pas des idées beaucoup plus complexes. Il n'est peut-être pas beaucoup plus difficile d'amener les enfants aux connaissances de géométrie pratique... La physique expérimentale doit entrer dans le plan d'une éducation primaire. La botanique et l'histoire naturelle sont encore des études qui conviennent à l'enfance». Quant à la lecture et à l'écriture, Lavoisier les envisage à un point de vue particulier: «Elles sont encore un instrument des arts, et il faut que l'homme de tous les états sache s'en servir. C'est cet instrument qui établit une relation entre les hommes de tous les âges et de tous les pays; c'est un préservatif contre la superstition, contre l'abus du pouvoir; c'est le premier garant de la liberté. Il est, d'ailleurs, différents genres de connaissances qu'il est extrêmement difficile d'enseigner aux enfants, tant qu'ils ne savent pas écrire: telles sont les règles du calcul, qui forment une des parties les plus essentielles de l'éducation primaire. Mais en mettant cet instrument dans la main de l'homme, craignons de lui faire un présent funeste: craignons d'introduire dans son esprit l'idée du mot tracé sur le papier, au lieu de l'idée de la chose que ce mot doit rappeler. Que partout, dans les livres qui seront mis entre les mains de l'enfant, l'idée principale qu'on se propose de graver dans son esprit soit rendue sensible par des gravures et par des images».

Et il conclut: «En dirigeant ainsi vers des objets sensibles toutes les parties de l'éducation primaire, en s'attachant à suivre la méthode de la nature, non seulement on formera des hommes, mais on opérera une perfectibilité graduelle dans les qualités intellectuelles de l'espèce humaine. Ce premier degré de l'instruction sociale, devant être commun à tous les hommes, doit être mis à la portée de tous; c'est un devoir que la société acquitte envers l'enfance, il doit donc être gratuit».

Mais ici, continue Lavoisier, les difficultés commencent. «La route que les enfants de la nation suivaient d'abord en commun commence à se ramifier; arrivés à un certain terme, ils ne peuvent plus marcher tous ensemble. Deux grandes divisions se forment les uns se destinent aux fonctions publiques, et s'adonnent à l'étude des langues et des objets de sciences et de littérature; les autres se destinent aux arts mécaniques. L'éducation secondaire se divise donc naturellement en deux parties, chacune dirigée vers un objet particulier. La première a quelque rapport avec l'éducation des universités et des collèges [devenus les instituts dans le plan de Condorcet]; il n'existe aucun exemple de la seconde, parce qu'il n'a encore existé aucune nation chez laquelle on se soit véritablement occupé des intérêts de la classe la plus industrielle du peuple». C'est sur cette dernière branche de l'éducation secondaire que Lavoisier expose quelques réflexions. Il suppose que les écoles destinées à ce genre d'instruction seront établies dans les chefs-lieux de district.

Le dessin, langage sensible, doit être «la première étude de ceux qui se destinent aux arts»; cette étude doit être «commune à tous les artistes». Les «arts» se divisent ensuite «en deux grandes classes les arts mécaniques et les arts chimiques». Les arts mécaniques «sont ceux qui exigent un emploi de force vive et qui ne peuvent être exercés qu'à l'aide d'instruments mécaniques»; dans le cours qui s'y rapportera, le professeur exposera la géométrie graphique élémentaire, et en tirera les règles de la perspective, de la taille des pierres, de l'art de la charpente; d'autre part, décomposant les machines pour les réduire à des éléments simples, il devra enseigner la mécanique théorique, qui calcule les forces, et la mécanique pratique, «science qui n'existe point encore ou du moins sur laquelle il n'a point été rédigé de traité méthodique et élémentaire». Les arts chimiques diffèrent des arts mécaniques «en ce qu'ils n'emploient ni force vive, ni instruments mécaniques»; le cours relatif aux arts chimiques doit commencer «par une exposition des corps naturels qui sont en usage dans les arts» puis «le professeur fera voir que les opérations chimiques relatives aux arts peuvent se classer, se décomposer comme les machines; que ces opérations se rapportent toutes à des combustions, à des décombustions, à des dissolutions, à des cristallisations, à des précipitations, à des fermentations. Il aura l'attention de commencer par les généralités qui sont communes à un grand nombre d'arts, et de réserver pour la fin les instructions relatives aux arts qui exigent des développements particuliers». Il est, enfin, un assez grand nombre d'arts qu'on peut considérer comme mixtes, qui emploient à la fois des instruments mécaniques et des agents chimiques: les professeurs s'entendront entre eux pour l'enseignement de ces arts.

Il y aura, en outre, dans ces écoles de district, un cours «d'art social, d'économie politique et de commerce»; le professeur qui en sera chargé enseignera en même temps les principes de la grammaire générale, et habituera ses élèves «à exprimer leurs idées par écrit avec clarté et précision».

Cette éducation élémentaire des arts embrassera également l'éducation qui doit être donnée aux filles: «car, puisqu'il est plusieurs arts qu'elles sont exclusivement destinées à exercer (le travail de l'aiguille, la filature, le tricot, la préparation des aliments, la conduite d'un ménage), il faut bien que les principes leur en soient enseignés», on les instruira aussi «de ce qui est relatif à l'éducation physique des enfants; on leur

développera les principes de la morale, on leur donnera quelques notions d'histoire et de géographie locale; enfin on leur donnera des principes sur ce qui constitue le beau dans les arts de goût et d'agrément».

Lavoisier parle ensuite brièvement de l'enseignement que doivent donner les «instituts», et de celui des hautes écoles, correspondant à nos «universités», que Condorcet appelait lycées.

Il termine en exposant le rôle social des savants et des artistes, et il entend par là «ceux qui, parvenus, dans chaque partie, au dernier degré de l'échelle des connaissances, s'occupent de recherches pour ajouter aux connaissances acquises».

«Les hommes qui se livrent à ce grand art, à celui de faire des découvertes, doivent être indépendants et libres; et leur subsistance, par cette raison, doit leur être assurée aux frais de la société. On ne doit pas exiger de cette classe d'hommes qu'ils professent et qu'ils enseignent, mais qu'ils inventent et qu'ils publient... Toutes les parties des arts et des sciences se tiennent, et il est impossible de faire faire à l'une d'elles de grands progrès, si toutes les autres sont en retard: c'est une armée qui doit marcher sur un même front. La plupart des travaux qui restent à faire dans les sciences et dans les arts sont précisément ceux qui exigent la réunion et le concours de plusieurs savants. Il est [donc] nécessaire que les savants et les artistes se réunissent en assemblées communes, à des époques déterminées, et que cette réunion embrasse même les connaissances qui paraissent avoir entre elles le moins de rapport et de connexité».

Et, s'adressant à la Convention, Lavoisier conclut par ces paroles:

«Législateurs, l'instruction a fait la Révolution; que l'instruction soit encore parmi vous le palladium de la liberté. Maintenant que vous avez achevé votre ouvrage [la constitution républicaine du 24 juin 1793], il ne vous reste plus, pour l'animer, qu'à faire usage du flambeau que vous avez dans les mains» (17).

Voilà comment parlait Lavoisier en septembre 1793, à ce moment qu'on appelle, avec l'intention d'inspirer l'horreur et l'effroi de la Révolution, le «régime de la Terreur». Ce langage d'un homme de génie n'étonnera pas, si on se rappelle que Lavoisier, dans la notice autobiographique écrite quelques mois plus tard et publiée par Grimaux, s'est glorié d'avoir, «dans toutes les occasions, porté les armes pour la défense de la liberté, notamment le 10 août 1792» - quand Paris se leva contre la royauté - et le 31 mai 1793 – quand la garde nationale parisienne fit «l'insurrection morale» qui délivra la Convention de la tyrannie des «hommes d'Etat» de la Gironde.

P. S. (18) – *Le Figaro* du mai 1807 a donné, sous la signature du «Passant», la description d'un tableau ancien et bien connu du peintre Glaize, *le Piloni*; le journaliste nous y montre, au nombre des «victimes, plus tard glorifiées, des passions des hommes», un Lavoisier relisant l'admirable lettre qu'il écrivit la veille de sa mort à la Convention nationale pour lui demander un sursis afin d'achever une expérience.

Voilà donc un écrivain, naturellement «bien informé», qui répète une fois de plus sans malice et avec une inconscience qui désarme – la légende unanimement et docilement acceptée. Cela fait sentir tristement combien est vain l'effort de ceux qui essaient d'extirper le chiendent de l'histoire.

**James GUILLAUME.**

-----

(18) Le projet du *Bureau de consultation* ne fut pas officiellement présenté à la Convention; ses auteurs se bornèrent à en faire hommage, le 24 septembre 1793, comme il a été dit plus haut, au *Comité d'instruction publique*, qui, le 1er octobre suivant, arrêta qu'il en serait fait mention honorable.

(19) Ce *post-scriptum* a paru dans le numéro suivant de la *Révolution française*.